



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Accès aux immeubles d'habitation : AURA Hlm et le SDIS de la Loire s'engagent pour améliorer l'accès des services de secours

AURA Hlm et le SDIS de la Loire signeront une convention de partenariat visant à faciliter l'accès des sapeurs-pompiers aux immeubles à usage d'habitation équipés du dispositif VIGIK®.

Depuis plusieurs années, les sapeurs-pompiers de la Loire rencontrent des difficultés pour accéder rapidement aux immeubles d'habitation collective équipés de systèmes de contrôle d'accès. Si ces dispositifs contribuent à la sécurité des bâtiments et de leurs occupants, ils peuvent également ralentir l'intervention des secours.

Mouvement professionnel des acteurs du logement social, l'AURA Hlm fédère 19 organismes Hlm qui assurent, au cœur des territoires, une mission d'intérêt général : développer le logement abordable pour tous. Dans la Loire, cette association rassemble 8 organismes Hlm qui gèrent plus de 60 000 logements locatifs sociaux.

Pour répondre à cet enjeu, le SDIS de la Loire et AURA Hlm, syndicat professionnel des bailleurs sociaux de la Loire, renforcent leur coopération à travers l'acquisition de matériels et d'équipements VIGIK®. Celui-ci permettra aux sapeurs-pompiers d'accéder rapidement et à tout moment aux parties communes des immeubles équipés, tout en préservant la sécurité des accès.

Cette démarche répond également à l'article L. 272-1 du Code de la sécurité intérieure, qui impose aux propriétaires et exploitants d'immeubles d'habitation de garantir l'accès des services d'incendie et de secours aux parties communes.

Le dispositif sera progressivement déployé, en priorité dans les secteurs urbains à forte densité d'habitat collectif et dans les centres à forte activité opérationnelle.

À travers cette convention, le SDIS de la Loire et AURA Hlm affirment leur volonté commune de faciliter et d'accélérer l'intervention des sapeurs-pompiers, tout en conciliant les impératifs de sécurité des immeubles avec les nécessités opérationnelles des secours.

**Signature de la convention relative à l'accès par les sapeurs-pompiers du SDIS 42 dans les
immeubles à usage d'habitation**

**Vendredi 25 septembre 2026 à 10 heures
SDIS 42 – 8 rue Chanoine Ploton à Saint-Étienne**

En présence de :

- **M. Georges ZIEGLER**, Président du Département de la Loire
- **Contrôleur Général Éric MEUNIER**, Directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Loire
- **Mme. Vicente VIAL**, Présidente AURA Hlm Loire Drôme Ardèche Haute-Loire
- **Mme. Iman IBRAHIM**, Chargée de projets AURA Hlm Loire Drôme Ardèche Haute-Loire

CONTACT PRESSE : Cendie Verdeau : 06 07 30 49 78 - c.verdeau@sdis42.fr
Pierre-Alexis Duris : 06 66 05 08 86 - pa.duris@sdis42.fr

WWW.SDIS42.FR

